

## **Ville de Charlemagne**

### **Rapport aux citoyens – faits saillants du rapport financier 2019**

#### **Présenté par Monsieur Normand Grenier, maire**

La Ville de Charlemagne a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 mai 2020, le rapport financier 2019 de la municipalité. Il a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 mai 2020. Le rapport complet peut être consulté sur le site Web de la municipalité à l'adresse <https://www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/budget-et-finances>. Il comprend les états financiers de la municipalité, plusieurs informations complémentaires et les résultats de l'audit des états financiers.

Dans le présent document, nous relaterons les faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que des états financiers.

#### **Rapport de l'auditeur indépendant**

La firme de comptables professionnels agréés DCA, comptable professionnel agréée inc. a effectué l'audit des états financiers 2019 de la Ville de Charlemagne. En voici un extrait :

##### Opinion

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Charlemagne (ci-après « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

##### Fondement de l'opinion

« Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. »

## Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

« Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

## Observation - Redressement aux exercices antérieurs

« Nous attirons l'attention sur la note 22 des états financiers consolidés qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été redressées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

## **États financiers 2019**

- Les revenus réels de fonctionnement de la municipalité ont totalisé 10 088 243\$ alors que les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les affectations ont totalisé 9 206 973\$, résultant en un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 881 270\$.
- Les dépenses en immobilisations et autres investissements ont totalisé 280 837\$. Les investissements comprennent, travaux au chalet de l'île-aux-trésors, ajout d'un bâtiment de service au parc Charlemagne-Laurier, l'acquisition d'un terrain, l'acquisition d'équipements.
- L'excédent accumulé de fonctionnement non affecté s'élève à 752 586\$ alors que l'excédent accumulé de fonctionnement affecté s'élève à 106 884\$, pour un excédent accumulé de fonctionnement total de 859 470\$.
- La dette à long terme de la municipalité s'élève à 10 316 553\$. Le remboursement de capital sur la dette à long terme s'est élevé à 939 753\$ alors que le montant des nouveaux emprunts a totalisé 245 371\$.
- La valeur nette des immobilisations (infrastructures, bâtiments, terrains, machinerie, équipements, véhicules, etc.) s'élève à 29 352 306\$.